



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AGV-1			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	• (1)		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
A1 Agriculture	•		
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4.5	4.5	
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4.5	4.5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles			

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AGV-2			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	• (1)		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
A1 Agriculture	•		
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4.5	4.5	
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4.5	4.5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles			

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
C	COMMERCE								
I	INDUSTRIE								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation des milieux naturels			•					
A	AGRICULTURE								
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

PAR-2			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION		
	C COMMERCE		
	I INDUSTRIE		
	R RÉCRÉATIF		
	R1 Récréatif extensif		•
	Co CONSERVATION		
Co1 Conservation des milieux naturels		•	
A AGRICULTURE			
A1 Agriculture			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
P1 Public et institutionnel			
P2 Utilité publique			
P3 Parcs et espaces verts			
	USAGES SPÉCIFIQUES		
	Usages spécifiquement permis		
	Usages spécifiquement exclus		
	Usages mixtes		
	NORMES		
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
	Isolée		
	Jumelée		
	En rangée		
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
	En étages (min. / max.)		
	En mètres (min. / max.)	- / 12	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
	Largeur (min.)		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		
	MARGES		
	Avant (min.)		
	Latérales (min./totale min.)		
	Arrière (min.)		
	LOTISSEMENT		
	Superficie du terrain - m ² (min.)		
	Largeur du terrain (min.)		
	Profondeur du terrain (min.)		
	RAPPORTS		
	C.E.S. - % (max.)		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		
	NOTES		

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-3				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION				
Co1 Conservation des milieux naturels			•	
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3			
En mètres (min. / max.)	- / 12			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6.5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5	
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	4 000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	60	
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-5										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
H	HABITATION									
C	COMMERCE									
I	INDUSTRIE									
R	RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif			●						
Co	CONSERVATION									
Co1	Conservation des milieux naturels					●				
A	AGRICULTURE									
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3	Parcs et espaces verts							●		
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis							(1)		
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)					- / 12				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min./totale min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										
(1) : P3-2										

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-6	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
Co1 Conservation des milieux naturels	•
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

PAR-7									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif		•						
Co CONSERVATION									
Co1	Conservation des milieux naturels			•					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1	Public et institutionnel				•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									
(1): P1-2 - Seule l'administration du parc de la Gatineau peut être autorisée.									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

PAR-8									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	C COMMERCE								
	I INDUSTRIE								
	R RÉCRÉATIF								
	R1	Récréatif extensif	•						
	Co CONSERVATION								
	Co1	Conservation des milieux naturels		•					
	A AGRICULTURE								
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)			- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-9									
									CLASSES D'USAGES AUTORISÉES
H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif				●				
Co CONSERVATION									
Co1	Conservation des milieux naturels					●			
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
									USAGES SPÉCIFIQUES
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
									NORMES
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
									LOTISSEMENT
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
									RAPPORTS
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
									NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-10	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
Co1 Conservation des milieux naturels	•
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-11

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION	
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	●
Co CONSERVATION	
Co1 Conservation des milieux naturels	●
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis
Usages spécifiquement exclus
Usages mixtes

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	
En mètres (min. / max.)	
- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min./totale min.)	
Arrière (min.)	

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)
Largeur du terrain (min.)
Profondeur du terrain (min.)

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)
Espace naturel minimum (%) (min.)

NOTES

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	●
Contrainte sonore	●

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

PAR-12

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION											
C COMMERCE											
I INDUSTRIE											
R RÉCRÉATIF											
R1 Récréatif extensif						•					
Co CONSERVATION											
Co1 Conservation des milieux naturels										•	
A AGRICULTURE											
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE											
P1 Public et institutionnel											•

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									(1)		
Usages spécifiquement exclus											
Usages mixtes											

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Isolée											
Jumelée											
En rangée											
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
En étages (min. / max.)											
En mètres (min. / max.)									- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Largeur (min.)											
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)											
Nombre de logement par bâtiment (max.)											
MARGES											
Avant (min.)											
Latérales (min./totale min.)											
Arrière (min.)											

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)											
Largeur du terrain (min.)											
Profondeur du terrain (min.)											

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)											
Espace naturel minimum (%) (min.)											

NOTES

(1) : P1-2: Seule l'administration du parc de la Gatineau peut être autorisée.



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

PAR-13									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
Co CONSERVATION									
Co2 Conservation des paysages champêtres				•					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)			- / 12					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

PAR-14									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	C COMMERCE								
	I INDUSTRIE								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif		•						
	Co CONSERVATION								
	Co2 Conservation des paysages champêtres		•						
	A AGRICULTURE								
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	NORMES								
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
	MARGES								
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
	LOTISSEMENT								
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
	RAPPORTS								
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
	NOTES								

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



PAR-15									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			●						
Co CONSERVATION									
Co2 Conservation des paysages champêtres				●					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)			- / 12					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	●
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

PAR-16	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
Co2 Conservation des paysages champêtres	•
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min./totale min.)	
Arrière (min.)	
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	
Largeur du terrain (min.)	
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

PAR-17

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co2	Conservation des paysages champêtres	•							
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



PAR-19				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION				
Co2 Conservation des paysages champêtres			•	
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES				
	Usages spécifiquement permis			
	Usages spécifiquement exclus			
	Usages mixtes			
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	Isolée			
	Jumelée			
	En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	En étages (min. / max.)			
	En mètres (min. / max.)		- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	Largeur (min.)			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)			
	Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES				
	Avant (min.)			
	Latérales (min./totale min.)			
	Arrière (min.)			
LOTISSEMENT				
	Superficie du terrain - m ² (min.)			
	Largeur du terrain (min.)			
	Profondeur du terrain (min.)			
RAPPORTS				
	C.E.S. - % (max.)			
	Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-21			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H	HABITATION		
C	COMMERCE		
I	INDUSTRIE		
R	RÉCRÉATIF		
R1	Récréatif extensif	•	
Co	CONSERVATION		
Co2	Conservation des paysages champêtres	•	
A	AGRICULTURE		
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis		
	Usages spécifiquement exclus		
	Usages mixtes		
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Isolée		
	Jumelée		
	En rangée		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	En étages (min. / max.)		
	En mètres (min. / max.)	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Largeur (min.)		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		
MARGES			
	Avant (min.)		
	Latérales (min./totale min.)		
	Arrière (min.)		
LOTISSEMENT			
	Superficie du terrain - m ² (min.)		
	Largeur du terrain (min.)		
	Profondeur du terrain (min.)		
RAPPORTS			
	C.E.S. - % (max.)		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		
NOTES			

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

PAR-22									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif		•						
Co CONSERVATION									
Co2	Conservation des paysages champêtres			•					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

PAR-23

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation des milieux naturels				•					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)			- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

PAR-27	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
Co2 Conservation des paysages champêtres	•
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min./totale min.)	
Arrière (min.)	
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	
Largeur du terrain (min.)	
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-28				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif	•			
Co CONSERVATION				
Co1 Conservation des milieux naturels		•		
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée				
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)				
En mètres (min. / max.)		- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)				
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)				
Latérales (min./totale min.)				
Arrière (min.)				
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)				
Largeur du terrain (min.)				
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PAR-29	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
Co1 Conservation des milieux naturels	•
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

PAR-30									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
C	COMMERCE								
I	INDUSTRIE								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif	•							
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation des milieux naturels		•						
A	AGRICULTURE								
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

CON-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
C	COMMERCE								
I	INDUSTRIE								
R	RÉCRÉATIF								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation des milieux naturels	•							
A	AGRICULTURE								
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)	- / 12							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-4

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation des milieux naturels									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)								- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co1	Conservation des milieux naturels				●				
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)				- / 12				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-6

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION																				
C COMMERCE																				
I INDUSTRIE																				
R RÉCRÉATIF																				
Co CONSERVATION																				
Co1	Conservation des milieux naturels																			
A AGRICULTURE																				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE																				

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis																				
Usages spécifiquement exclus																				
Usages mixtes																				

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
Isolée																				
Jumelée																				
En rangée																				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
En étages (min. / max.)																				
En mètres (min. / max.)																				- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
Largeur (min.)																				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)																				
Nombre de logement par bâtiment (max.)																				
MARGES																				
Avant (min.)																				
Latérales (min./totale min.)																				
Arrière (min.)																				

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)																				
Largeur du terrain (min.)																				
Profondeur du terrain (min.)																				

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)																				
Espace naturel minimum (%) (min.)																				

NOTES



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-7

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation des milieux naturels								•	
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)								- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-8

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation des milieux naturels				•					
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)					- / 12				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

CON-9									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
Co1	Conservation des milieux naturels							•	
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date
1295-24	21-août-24

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

REC-1			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
R1 Récréatif extensif	•		
R2 Récréatif intensif		•	
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée		•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)		1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)		7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		- / 1 000	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)		4,5	
Latérales (min./totale min.)		4,5 / -	
Arrière (min.)		4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)		400	
Largeur du terrain (min.)		10	
Profondeur du terrain (min.)		40	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)		65	
Espace naturel minimum (%) (min.)		15	
NOTES			
(1) : R2-1, R2-3, R2-4 et R2-7			

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

REC-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
C	COMMERCE								
I	INDUSTRIE								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
Co	CONSERVATION								
A	AGRICULTURE								
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



REC-5										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
R1	Récréatif extensif									
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis									
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)					- / 12				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min./totale min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

REC-6 (Abrogé)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min./totale min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date
1295-24	21-août-24

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

REC-7	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

REF-1			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF	R1 Récréatif extensif	•	
	R2 Récréatif intensif		•
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée		•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)		1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)		6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)		4,5	
Latérales (min./totale min.)		4,5 / -	
Arrière (min.)		4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)		4000	
Largeur du terrain (min.)		45	
Profondeur du terrain (min.)		60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) R2-1			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

REF-2	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

REF-3	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



REF-4	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
R1 Récréatif extensif	•
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	REF-5											
	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
	H HABITATION											
	C COMMERCE											
	I INDUSTRIE											
	R RÉCRÉATIF											
	R1 Récréatif extensif	●										
	Co CONSERVATION											
	A AGRICULTURE											
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE											
	USAGES SPÉCIFIQUES											
	Usages spécifiquement permis											
	Usages spécifiquement exclus											
	Usages mixtes											
	NORMES											
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
	Isolée											
	Jumelée											
	En rangée											
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
	En étages (min. / max.)											
	En mètres (min. / max.)					- / 12						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
	Largeur (min.)											
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)											
	Nombre de logement par bâtiment (max.)											
	MARGES											
	Avant (min.)											
	Latérales (min./totale min.)											
	Arrière (min.)											
	LOTISSEMENT											
	Superficie du terrain - m ² (min.)											
	Largeur du terrain (min.)											
	Profondeur du terrain (min.)											
	RAPPORTS											
C.E.S. - % (max.)												
Espace naturel minimum (%) (min.)												
NOTES												



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	●
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

RUR-C-1	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-C-2	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	●
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	●
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-C-4	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

RUR-C-5	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-C-6	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-C-7	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-C-8	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-C-9	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

MUL-RU-1

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
C1 Commerce à nuisance faible		•		
C2 Commerce à nuisance modérée			•	
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis				(1)
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•	•	
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 500	- / 1 500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5	
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	4000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	60	

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				

NOTES

(1) : C2-5				
------------	--	--	--	--

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

MUL-RU-2

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)								
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)			- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min./totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

(1) : R1-1

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

MUL-RU-3



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION									
H1	Unifamiliale	•							
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•								
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)		1 / 3							
En mètres (min. / max.)		- / 12							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)		6.5							
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -							
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)		4,5							
Latérales (min./totale min.)		4,5 / -							
Arrière (min.)		4,5							

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)		4000							
Largeur du terrain (min.)		45							
Profondeur du terrain (min.)		60							

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MUL-RU-IN-1				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H6 Maison mobile	•			
C COMMERCE				
C5 Commerce de gros, spécialisé et manufacturier		•		
I INDUSTRIE				
I1 Industrie à nuisance faible			•	
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis		(3)	(2)	
Usages spécifiquement exclus		(1)		
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•	•	
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	- / 1	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1400	- / 1400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5	
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	4000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	60	
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES				
(1) C5-2, C5-7, C5-10, C5-11				
(2) Seule l'industrie non contraignante est permise. Les activités commerciales et de services connexes à l'industrie (entreprise de transport, entreposage, commerce de gros, entrepreneurs en construction, etc.) et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal.				
(3) Seules les activités commerciales et de services connexes à l'industrie (entreprise de transport, entreposage, commerce de gros, entrepreneurs en construction, etc.) sont autorisées				

Amendements	
No. de règlement	Date
1268-23	27-11-2023

Date: JJ MM AAAA

MUL-RU-IN-2



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION									
H1	Unifamiliale			•					
C COMMERCE									
C5	Commerce de gros, spécialisé et manufacturier	•							
I INDUSTRIE									
I1	Industrie à nuisance faible			•					
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(3)	(2)							
Usages spécifiquement exclus	(1)								
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•	•	•						
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3						
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1400	- / 1400	75 / -						
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5						
Latérales (min./totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -						
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5						

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	4000	4000	18 500						
Largeur du terrain (min.)	45	45	150						
Profondeur du terrain (min.)	60	60	60						

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

- (1) C5-2, C5-7, C5-10, C5-11
- (2) Seule l'industrie non contraignante est permise. Les activités commerciales et de services connexes à l'industrie (entreprise de transport, entreposage, commerce de gros, entrepreneurs en construction, etc.) et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal.
- (3) Seules les activités commerciales et de services connexes à l'industrie (entreprise de transport, entreposage, commerce de gros, entrepreneurs en construction, etc.) sont autorisées

Amendements	
No. de règlement	Date
1268-23	27-11-2023

Date: JJ MM AAAA

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS



MIX-FP-1					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1 Unifamiliale	•				
C COMMERCE					
C1 Commerce à nuisance faible	•				
C2 Commerce à nuisance modérée	•				
C3 Commerce à nuisance importante	•				
C4 Commerce à nuisance très importante	•				
C5 Commerce de gros, spécialisé et manufacturier	•				
C6 Établissement à compatibilité restreinte		•			
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•	•	•		
Jumelée					
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	- / 1 400		
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5		
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5		
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000		
Largeur du terrain (min.)	45	45	45		
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)	50	65	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15	15		
NOTES					
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-2	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25
NOTES	
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-3				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel		•		
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis		(1)		
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5		
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000			
Largeur du terrain (min.)	45			
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50			
Espace naturel minimum (%) (min.)	25			
NOTES				
(1) : P1-1, P1-2, P1-3, P1-4, P1-5, P1-6, P1-7				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-4				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
A1 Agriculture				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel	•			
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis		(1)		
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5		
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000			
Largeur du terrain (min.)	45			
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50			
Espace naturel minimum (%) (min.)	25			
NOTES				
(1) : P1-1, P1-2, P1-3, P1-4, P1-5, P1-6, P1-7. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-5				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
C1 Commerce à nuisance faible		•		
C2 Commerce à nuisance modérée		•		
I INDUSTRIE				
I1 Industrie à nuisance faible				
I2 Industrie à nuisance importante				
I3 Industrie extractive				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif				
R2 Récréatif intensif				
Co CONSERVATION				
Co1 Conservation des milieux naturels				
Co2 Conservation des paysages champêtres				
A AGRICULTURE				
A1 Agriculture				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel				
P2 Utilité publique				
P3 Parcs et espaces verts				
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis		(1)		
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5		
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000		
Largeur du terrain (min.)	45	45		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15		
NOTES				
(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-7, C1-8, C2-1, C2-2				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Milieux humides	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-6				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel		•		
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5		
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000			
Largeur du terrain (min.)	45			
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50	50		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25		
NOTES				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-7				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale		•		
H5 Habitation collective		•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel			•	
P2 Utilité publique			•	
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•	•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	95 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20		
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5	
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -	4,5 / -	4,5 / -	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000	4 000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	45	
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15		
NOTES				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-9

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
C COMMERCE									
C1	Commerce à nuisance faible		•						
C2	Commerce à nuisance modérée		•						
C3	Commerce à nuisance importante		•						
C5	Commerce de gros, spécialisé et manufacturier		•						
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•	•							
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2							
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5							
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400							
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	4,5	4,5							
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / 9	4,5 / 9							
Arrière (min.)	4,5	4,5							

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)	45	45							
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)	50	65							
	25	15							

NOTES

(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-4, C1-5, C1-6, C1-7, C1-9, C2-1, C2-2, C2-3, C2-4, C2-5, C2-6, C2-7, C2-9, C3-1, C3-2, C3-3, C3-14, C3-15 et C5-6.
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date
1296-24	21-août-24

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-10			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
C1 Commerce à nuisance faible	•		
C2 Commerce à nuisance modérée	•		
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
Co1 Conservation des milieux naturels			
Co2 Conservation des paysages champêtres			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6,5	6,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / 9	4,5 / 9	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)			
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)	50	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15	
NOTES			
(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-4, C2-1, C2-2, C2-3. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .			

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



MIX-FP-11	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	(1)
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / 9
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25
NOTES	
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX-FP-12			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
C1 Commerce à nuisance faible		•	
C2 Commerce à nuisance modérée		•	
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus		(1)	
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6,5	6,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / 9	4,5 / 9	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	4 000	4 000	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)			
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)	50	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15	
NOTES			
(1) : C1-9, C1-10 et C1-11. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .			

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Milieux humides	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-1					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1 Unifamiliale	•				
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1 Récréatif extensif		•			
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1 Public et institutionnel			•		
P2 Utilité publique			•		
P3 Parcs et espaces verts			•		
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis		(1)	(2)		
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•				
Jumelée					
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)		1 / 3			
En mètres (min. / max.)		- / 15			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)		6,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)		4,5			
Latérales (min. / totale min.)		4,5 / -			
Arrière (min.)		4,5			
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)		350			
Largeur du terrain (min.)		15,5			
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)		50			
Espace naturel minimum (%) (min.)		25	25		
NOTES					
(1) : R1-1.					
(2) : P1-8, P2-1, P2-3.					
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-2 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•				
H3 Trifamiliale						•	•		
H4 Multifamiliale									•
H5 Habitation collective									•
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•		•		•	
Jumelée		•			•		•		
En rangée			•						
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	75 / -	75 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)									8
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	250	250	350	350	650	650
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	11,5	9,5	11,5	9,5	11,5	11,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Milieux humides	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-2 (suite 2/2)				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1	Unifamiliale			
H2	Bifamiliale			
H3	Trifamiliale			
H4	Multifamiliale			
H5	Habitation collective			
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1	Récréatif extensif	•		
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1	Public et institutionnel		•	
P2	Utilité publique		•	
P3	Parcs et espaces verts		•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	
	Usages spécifiquement exclus			
	Usages mixtes			
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	Isolée			
	Jumelée			
	En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	En étages (min. / max.)			
	En mètres (min. / max.)			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
	Largeur (min.)			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)			
	Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES				
	Avant (min.)			
	Latérales (min. / totale min.)			
	Arrière (min.)			
LOTISSEMENT				
	Superficie du terrain - m ² (min.)			
	Largeur du terrain (min.)			
	Profondeur du terrain (min.)			
RAPPORTS				
	C.E.S. - % (max.)			
	Espace naturel minimum (%) (min.)		25	
NOTES				
(1) : R1-1				
(2) : P1-6, P2-1, P2-3.				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-3				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•	•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis			(1)	
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée		•		
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5		
Arrière (min.)	4.5	4.5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250		
Largeur du terrain (min.)	10	8		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50	50		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	
NOTES				
(1) : R1-1				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-4				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•	•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis			(1)	
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée		•		
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250		
Largeur du terrain (min.)	10	8		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	50	50		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	
NOTES				
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-5				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•	•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif			•	
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis			(1)	
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée		•		
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	2000	2000		
Largeur du terrain (min.)	20	20		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	40	40		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	
NOTES				
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-6				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•	•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis			(1)	
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée		•		
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	2000	2000		
Largeur du terrain (min.)	20	20		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	40	40		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	15	
NOTES				
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-7				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	•	•		
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif			•	
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P3 Parcs et espaces verts				•
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis			(1)	
Usages spécifiquement exclus				
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	•			
Jumelée		•		
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	2000	2000		
Largeur du terrain (min.)	20	20		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	40	40		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25		
NOTES				
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-8					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1 Unifamiliale	•	•			
H2 Bifamiliale			•	•	
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1 Récréatif extensif				•	
R2 Récréatif intensif					
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1 Public et institutionnel				•	
P2 Utilité publique				•	
P3 Parcs et espaces verts				•	
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•		•		
Jumelée		•		•	
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	75 / -	75 / -	75 / -	75 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	
Largeur du terrain (min.)	20	20	20	20	
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25
NOTES					
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-9 (1/2)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale							•	•
H5 Habitation collective							•	•
C COMMERCE								
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								•
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1 Public et institutionnel								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis								(1)
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Isolée	•		•		•		•	
Jumelée		•		•		•		•
En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	85 / -	85 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)								20
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	350	350	650	
Largeur du terrain (min.)	10	8	11,5	9,5	11,5	9,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES								
(1) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .								

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-9 (suite 2/2)



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif								
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1	Public et institutionnel							•	
P2	Utilité publique							•	
P3	Parcs et espaces verts							•	

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)			15						

NOTES

Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-10						
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES						
H HABITATION						
H1	Unifamiliale	•				
C COMMERCE						
I INDUSTRIE						
R RÉCRÉATIF						
R1	Récréatif extensif		•			
Co CONSERVATION						
A AGRICULTURE						
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
P2	Utilité publique			•		
P3	Parcs et espaces verts			•		
USAGES SPÉCIFIQUES						
	Usages spécifiquement permis		(1)	(2)		
	Usages spécifiquement exclus					
	Usages mixtes					
NORMES						
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
	Isolée	•				
	Jumelée					
	En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
	En étages (min. / max.)		1 / 3			
	En mètres (min. / max.)		- / 15			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
	Largeur (min.)		6,5			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -			
	Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES						
	Avant (min.)		4,5			
	Latérales (min. / totale min.)		4,5 / -			
	Arrière (min.)		4,5			
LOTISSEMENT						
	Superficie du terrain - m ² (min.)		350			
	Largeur du terrain (min.)		20			
	Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS						
	C.E.S. - % (max.)		40			
	Espace naturel minimum (%) (min.)		25	15		
NOTES						
(1) : R1-1 (2) : P2-1 et P2-3 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .						

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-11					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1	Unifamiliale	•			
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif		•		
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P2	Utilité publique			•	
P3	Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES					
	Usages spécifiquement permis		(1)	(2)	
	Usages spécifiquement exclus				
	Usages mixtes				
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Isolée	•			
	Jumelée				
	En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	En étages (min. / max.)		1 / 3		
	En mètres (min. / max.)		- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Largeur (min.)		6,5		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -		
	Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES					
	Avant (min.)		4,5		
	Latérales (min. / totale min.)		4,5 / -		
	Arrière (min.)		4,5		
LOTISSEMENT					
	Superficie du terrain - m ² (min.)		3 500		
	Largeur du terrain (min.)		45		
	Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS					
	C.E.S. - % (max.)		40		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		25	15	
NOTES					
(1) : R1-1 (2) : P2-1 et P2-3 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-12

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif		•						
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts					•			

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•								
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3								
En mètres (min. / max.)	- / 15								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5								
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -								
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	4,5								
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -								
Arrière (min.)	4,5								

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350		
Largeur du terrain (min.)	20		
Profondeur du terrain (min.)			

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	40		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15	

NOTES

Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-13



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

	H HABITATION						
H1	Unifamiliale	•	•	•			
H2	Bifamiliale				•	•	
C COMMERCE							
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif					•	
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P1	Public et institutionnel					•	
P2	Utilité publique					•	
P3	Parcs et espaces verts					•	

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•			•	
Jumelée		•			•
En rangée			•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	2 / -	- / 2
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	250	250
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	11,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)					

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25

NOTES

Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-14



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION							
H1	Unifamiliale	•					
H2	Bifamiliale		•				
C COMMERCE							
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•			
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P3	Parcs et espaces verts					•	

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis				(1)			
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée		•					
Jumelée			•				
En rangée							
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3				
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)		6,5	6,5				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -	75 / -				
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)		2	2				
Latérales (min. / totale min.)		1,5 / -	- / 1,5				
Arrière (min.)		4,5	4,5				

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250					
Largeur du terrain (min.)	10	8					
Profondeur du terrain (min.)							

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50					
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	15				

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-15

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif		•						
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts				•				

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min. / totale min.)	4,5 / -
Arrière (min.)	4,5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	3 500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	40						
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15					

NOTES

(1) : P2-1 et P2-2.
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-16



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
C COMMERCE						
I INDUSTRIE						
R RÉCRÉATIF						
R1 Récréatif extensif					•	
Co CONSERVATION						
A AGRICULTURE						
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
P1 Public et institutionnel						
P2 Utilité publique						
P3 Parcs et espaces verts						

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
Usages mixtes						

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•		•		
Jumelée		•		•	
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	2 / -	- / 2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	11,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)					

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-17



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION					
H1	Unifamiliale	•	•		
H2	Bifamiliale		•	•	
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif			•	
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1	Public et institutionnel				
P2	Utilité publique				
P3	Parcs et espaces verts				

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis					(1)
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée		•		•	
Jumelée			•		•
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)		6,5	6,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -	70 / -	75 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)		2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)		1,5 / -	- / 1,5	2 / -	- / 2
Arrière (min.)		4,5	4,5	4,5	4,5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250
Largeur du terrain (min.)	10	8	11,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)				

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-18



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION					
H1	Unifamiliale	•	•		
H2	Bifamiliale		•	•	
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					•
R1 Récréatif extensif					
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1	Public et institutionnel				
P2	Utilité publique				
P3	Parcs et espaces verts				

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	•		•		
Jumelée		•		•	
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	2 / -	- / 2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	11,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)					

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-19

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif	•							
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)						1 / 3			
En mètres (min. / max.)						- / 15			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)						6,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)						75 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)						4,5			
Latérales (min. / totale min.)						4,5 / -			
Arrière (min.)						4,5			

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)						20			
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)						25			

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.



Divers

P.I.I.A.									
LPTAA									
Mouvement de terrain									
Contrainte sonore									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements

No. de règlement									

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-20



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION		
H1	Unifamiliale	•	
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
R1	Récréatif extensif	•	
R2	Récréatif intensif		
Co CONSERVATION			
Co1	Conservation des milieux naturels		
Co2	Conservation des paysages champêtres		
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)	
Usages spécifiquement exclus		
Usages mixtes		

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -
Arrière (min.)	4,5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	350	
Largeur du terrain (min.)	20	
Profondeur du terrain (min.)		

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	40	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-21 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•				
H3 Trifamiliale						•	•		
H4 Multifamiliale								•	
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•		•		•	
Jumelée		•			•		•		•
En rangée			•						
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	85 / -	85 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)									4
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	250	250	350	350	650	650
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	11,5	9,5	11,5	9,5	11,5	11,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RES-CV-21 (suite 2/2)					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H	HABITATION				
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective	•			
C	COMMERCE				
I	INDUSTRIE				
R	RÉCRÉATIF				
R1	Récréatif extensif		•		
Co	CONSERVATION				
A	AGRICULTURE				
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1	Public et institutionnel			•	
P2	Utilité publique			•	
P3	Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES					
	Usages spécifiquement permis		(1)	(2)	
	Usages spécifiquement exclus				
	Usages mixtes				
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Isolée	•			
	Jumelée				
	En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	En étages (min. / max.)		1 / 3		
	En mètres (min. / max.)		- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Largeur (min.)		7,5		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		95 / -		
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		4		
MARGES					
	Avant (min.)		2		
	Latérales (min. / totale min.)		2 / -		
	Arrière (min.)		2		
LOTISSEMENT					
	Superficie du terrain - m ² (min.)		650		
	Largeur du terrain (min.)		11,5		
	Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS					
	C.E.S. - % (max.)		50		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		25	15	
NOTES					
(1) : R1-1 (2) : P2-1 et P2-3 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-22													
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES												
	H	HABITATION											
	C	COMMERCE											
	I	INDUSTRIE											
	R	RÉCRÉATIF											
	R1	Récréatif extensif											•
	Co	CONSERVATION											
	A	AGRICULTURE											
	P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE											
USAGES SPÉCIFIQUES													
NORMES													
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
MARGES													
LOTISSEMENT													
RAPPORTS													
NOTES													
(1) : R1-1													



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-23

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)								
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

(1) : R1-1

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RES-CV-24



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION								
C	COMMERCE								
I	INDUSTRIE								
R	RÉCRÉATIF								
Co	CONSERVATION								
A	AGRICULTURE								
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1	Public et institutionnel								
P2	Utilité publique								

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)								
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée									
Jumelée									
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)									
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totale min.)									
Arrière (min.)									

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)									
Espace naturel minimum (%) (min.)									

NOTES

(1) : P1-8 et P2-3

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-1 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H2 Bifamiliale	•	•							
H3 Trifamiliale			•	•					
H4 Multifamiliale					•	•			
H5 Habitation collective							•		
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible							•		
C2 Commerce à nuisance modérée								•	
C3 Commerce à nuisance importante									•
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis							(1)	(2)	
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•		•		•	•	•	•	•
Jumelée		•		•					
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	95 / -	95 / -	- / 1 500	- / 1 500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)					20	20			
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
Arrière (min.)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	250	350	350	650	650	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	11,5	9,5	11,5	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	15	15	
NOTES									
(1) : C1-4 (2): C2-9 et C2-10 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-1 (suite 2/2)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

H	HABITATION								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
C		COMMERCE							
C1	Commerce à nuisance faible								
C2	Commerce à nuisance modérée								
C3	Commerce à nuisance importante	•							
I		INDUSTRIE							
R		RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif		•						
Co		CONSERVATION							
A		AGRICULTURE							
P		PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P3	Parcs et espaces verts					•			

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(3)	(4)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 2
En mètres (min. / max.)	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 500
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	2
Latérales (min. / totale min.)	2 / -
Arrière (min.)	4.5

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	
Profondeur du terrain (min.)		

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	

NOTES

(3) : C3-1, C3-2, C3-3, C3-14 et C3-15
 (4) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-2 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H2 Bifamiliale	•	•	•						
H3 Trifamiliale				•	•	•			
H4 Multifamiliale							•	•	
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	75 / -	70 / -	65 / -	75 / -	70 / -	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)							20	10*	
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	250	650	450	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10,5	9	7,5	11,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
*Voir les limites imposées par le <i>Règlement de zonage</i> .									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-2 (suite 2/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale	•							
H5	Habitation collective		•						
C COMMERCE									
C1	Commerce à nuisance faible			•	•	•			
C2	Commerce à nuisance modérée						•	•	•
C3	Commerce à nuisance importante								
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus						(1)	(1)	(1)
	Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée		•	•				•	
	Jumelée				•			•	
	En rangée	•				•			•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	95 / -	95 / -	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500
	Nombre de logement par bâtiment (max.)	5*	20						
MARGES									
	Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
	Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	400	650	400	400	400	400	400	400
	Largeur du terrain (min.)	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)	50	50	65	65	65	65	65	65
	Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	15	15	15	15	15	15
NOTES									
(1): C2-10 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> . *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-2 (suite 3/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

H	HABITATION						
H2	Bifamiliale						
H3	Trifamiliale						
H4	Multifamiliale						
H5	Habitation collective						
C		COMMERCE					
C1	Commerce à nuisance faible						
C2	Commerce à nuisance modérée						
C3	Commerce à nuisance importante	•	•	•			
I		INDUSTRIE					
R		RÉCRÉATIF					
Co		CONSERVATION					
A		AGRICULTURE					
P		PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P3	Parcs et espaces verts					•	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(2)	(2)	(2)				
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes	•	•	•				

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée	•						
Jumelée		•					
En rangée			•				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3				
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500				
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)	2	2	2				
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5				
Arrière (min.)	4.5	4.5	4.5				

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400				
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5				
Profondeur du terrain (min.)							

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	65	65	65				
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15				

NOTES

(2) : C3-1 et C3-2
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-3 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	6,5	6,5	7,5	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	250
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	9
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



MIX1-CV-3 (suite 2/3)										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
	H1	Unifamiliale								
	H2	Bifamiliale								
	H3	Trifamiliale	•							
	H4	Multifamiliale		•	•	•	•			
	H5	Habitation collective						•		
	C COMMERCE									
	C1	Commerce à nuisance faible						•	•	•
	C2	Commerce à nuisance modérée								
	C3	Commerce à nuisance importante								
	I INDUSTRIE									
	R RÉCRÉATIF									
	R1	Récréatif extensif								
	R2	Récréatif intensif								
	Co CONSERVATION									
	A AGRICULTURE									
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
	P1	Public et institutionnel								
	P2	Utilité publique								
	P3	Parcs et espaces verts								
	USAGES SPÉCIFIQUES									
		Usages spécifiquement permis								
		Usages spécifiquement exclus								
		Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Isolée		•			•	•		
		Jumelée			•				•	
		En rangée	•			•				•
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
		En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	60 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		20	10*	5*	20				
MARGES										
	Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
	Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	
	Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	
	Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	
NOTES										
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .										
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.										

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

MIX1-CV-3 (suite 3/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
C COMMERCE								
C1 Commerce à nuisance faible								
C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•					
C3 Commerce à nuisance importante				•	•	•		
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif							•	
R2 Récréatif intensif								•
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1 Public et institutionnel								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis								(3)
Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)		
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•		
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Isolée	•			•				•
Jumelée		•			•			
En rangée			•			•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3		1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15		- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500		- / 1 500
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2		2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		4,5
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400		400
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5		11,5
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65		65
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15		15
NOTES								

(1) : C2-10

(2) : C3-1, C3-2, C3-3, C3-7, C3-8, C3-11, C3-12 et C3-16

(3) : R2-6 et R2-8

Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-4 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	7,5	6,5	6,5	7,5	6,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-4 (suite 2/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale		•	•	•	•				
H5 Habitation collective						•			
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•				•		
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	60 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20	10*	5*	20				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	65
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	15
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-4 (suite 3/3)							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
C COMMERCE							
C1 Commerce à nuisance faible							
C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•	•	•	•	
C3 Commerce à nuisance importante				•	•	•	
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif							•
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P3 Parcs et espaces verts							•
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
NORMES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée	•			•			
Jumelée		•			•		
En rangée			•			•	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	- / 1 500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)							
RAPPORTS							
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15	
NOTES							
(1) : C2-10							
(2) : C3-7, C3-8, C3-11, C3-12 et C3-16							
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .							
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.							

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-5 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale					•	•			
H4 Multifamiliale							•	•	
H5 Habitation collective								•	
C COMMERCE									•
C1 Commerce à nuisance faible									•
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									(1)
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes					•	•	•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•		•		•		•		•
Jumelée		•		•		•		•	
En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)								20	
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	2 / -	- / 2	2 / -	- / 2	2	2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	350	350	650	400	
Largeur du terrain (min.)	10	8	11,5	9,5	11,5	9,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	15	
NOTES									
(1): C1-7, C1-8, C1-9, C1-10 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-5 (suite 2/2)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

H	HABITATION		
H1	Unifamiliale		
H2	Bifamiliale		
H3	Trifamiliale		
H4	Multifamiliale		
H5	Habitation collective		
C	COMMERCE		
C1	Commerce à nuisance faible		
C2	Commerce à nuisance modérée	•	•
C3	Commerce à nuisance importante		
I	INDUSTRIE		
R	RÉCRÉATIF		
R1	Récréatif extensif		•
Co	CONSERVATION		
A	AGRICULTURE		
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
P1	Public et institutionnel		•
P3	Parcs et espaces verts		•

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(2)	(3)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes	•		

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	2	2	
Arrière (min.)	4.5	4.5	

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)			

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	

NOTES

(2) : C2-7
 (3) : C3-1, C3-2, C3-9 et C3-13
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-6 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-6 (suite 2/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale		•	•	•	•				
H5 Habitation collective						•			
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•				•		
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	60 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20	10*	5*	20				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	65
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	15
NOTES									
(1) : C2-10 (2) : C3-7, C3-8, C3-11, C3-12 et C3-16 (3) : R2-6 et R2-8 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> . *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.									

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-6 (suite 3/3)							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
C COMMERCE							
C1 Commerce à nuisance faible							
C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•				
C3 Commerce à nuisance importante				•	•	•	
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif						•	
R2 Récréatif intensif							•
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P3 Parcs et espaces verts						•	
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis							(3)
Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
NORMES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée	•			•			
Jumelée		•			•		
En rangée			•			•	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5	11,5
Profondeur du terrain (min.)							
RAPPORTS							
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15	15
NOTES							
(1) : C2-10 (2) : C3-7, C3-8, C3-11, C3-12 et C3-16 (3) : R2-6 et R2-8 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .							

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



MIX1-CV-7					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1 Unifamiliale	●				
C COMMERCE					
C1 Commerce à nuisance faible		●			
C2 Commerce à nuisance modérée			●		
C3 Commerce à nuisance importante				●	
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)	
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	●	●	●	●	
Jumelée					
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	6,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	20				
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	2	2	2	
Arrière (min.)	4.5	4.5	4.5	4.5	
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	10	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)	50	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	15	15	15	
NOTES					
(1): C1-3, C1-7 et C1-10 (2): C2-9 (3): C3-2, C3-14 et C3-15 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	●
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	●

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-8 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	- / 1,5	1,5 / -	- / 1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	11,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date
1268-23	27-11-2023

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-8 (suite 2/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

H	HABITATION	1	2	3	4	5	6	7	8	
H1	Unifamiliale									
H2	Bifamiliale									
H3	Trifamiliale	•								
H4	Multifamiliale		•	•	•	•				
H5	Habitation collective							•		
C										
COMMERCE										
C1	Commerce à nuisance faible							•	•	•
C2	Commerce à nuisance modérée									
C3	Commerce à nuisance importante									
I										
INDUSTRIE										
R										
RÉCRÉATIF										
R1	Récréatif extensif									
Co										
CONSERVATION										
A										
AGRICULTURE										
P										
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
P1	Public et institutionnel									
P3	Parcs et espaces verts									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•					•	
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	60 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20	10*	5*	20				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	65
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	15

Amendements	
No. de règlement	Date
1268-23	27-11-2023

NOTES

(1) : C2-10
 (2) : C3-1, C3-2 et C3-3
 (3) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.
 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.

Date: JJ MM AAAA

MIX1-CV-8 (suite 3/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES



Divers

P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX1-CV-8 (suite 3/3)							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
C COMMERCE							
C1 Commerce à nuisance faible							
C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•				
C3 Commerce à nuisance importante				•	•	•	
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif							•
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P1 Public et institutionnel							•
P3 Parcs et espaces verts							•
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis				(2)	(2)	(2)	(3)
Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)				
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
NORMES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée	•			•			
Jumelée		•			•		
En rangée			•			•	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)							
RAPPORTS							
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15	
NOTES							
(1) : C2-10							
(2) : C3-1, C3-2 et C3-3							
(3) : R1-1							
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .							
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.							

Amendements

No. de règlement	Date
1268-23	27-11-2023

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-1 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible									
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-1 (suite 2/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale		•	•	•	•				
H5 Habitation collective								•	
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
C2 Commerce à nuisance modérée									
C3 Commerce à nuisance importante									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis						⊕	⊕	⊕	
Usages spécifiquement exclus						⊖	⊖	⊖	
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•				•		
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20*	10*	5*	30				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	
NOTES									
(1) : C1-4 (2) : C2-10 (3) : C3-1, C3-2 et C3-3 (4) : R1-1 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-1 (suite 3/3)							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1	Unifamiliale						
H2	Bifamiliale						
H3	Trifamiliale						
H4	Multifamiliale						
H5	Habitation collective						
C COMMERCE							
C1	Commerce à nuisance faible						
C2	Commerce à nuisance modérée	•	•	•	•	•	
C3	Commerce à nuisance importante				•	•	•
I INDUSTRIE							
R RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif						•
Co CONSERVATION							
A AGRICULTURE							
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
P1	Public et institutionnel						•
P3	Parcs et espaces verts						•
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(3)	(4)
Usages spécifiquement exclus	(2)	(2)	(2)				
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
NORMES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Isolée	•			•			
Jumelée		•			•		
En rangée			•			•	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES							
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)							
RAPPORTS							
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15	
NOTES							
(1) : C1-4 (2) : C2-10 (3) : C3-1, C3-2 et C3-3 (4) : R1-1 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .							

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-2 (1/1)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•	•	•					
H2 Bifamiliale				•	•	•		
H3 Trifamiliale							•	•
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
C COMMERCE								
C1 Commerce à nuisance faible								
C2 Commerce à nuisance modérée								
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1 Public et institutionnel								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes							•	•
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Isolée	•			•			•	
Jumelée		•			•			•
En rangée			•			•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	65 / -	75 / -	70 / -	65 / -	75 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES								
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.								

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-2 (suite 2/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale		•	•	•	•				
H5 Habitation collective							•		
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
C2 Commerce à nuisance modérée									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus						(1)	(1)	(1)	
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•				•		
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20*	10*	5*	20*				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	

NOTES

(1) : C1-4
 (2) : C2-10
 (3) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.
 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-2 (suite 3/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

H HABITATION					
H1	Unifamiliale				
H2	Bifamiliale				
H3	Trifamiliale				
H4	Multifamiliale				
H5	Habitation collective				
C COMMERCE					
C1	Commerce à nuisance faible				
C2	Commerce à nuisance modérée	•	•	•	
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif			•	
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1	Public et institutionnel			•	
P2	Utilité publique			•	
P3	Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES					
	Usages spécifiquement permis			(3)	
	Usages spécifiquement exclus	(2)	(2)	(2)	
	Usages mixtes	•	•	•	
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Isolée	•			
	Jumelée		•		
	En rangée			•	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES					
	Avant (min.)	2	2	2	
	Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	
	Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT					
	Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	
	Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	
	Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS					
	C.E.S. - % (max.)	65	65	65	
	Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	
NOTES					

(1) : C1-4
 (2) : C2-10
 (3) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-3 (1/3)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•	•	•					
H2 Bifamiliale				•	•	•		
H3 Trifamiliale							•	•
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
C COMMERCE								
C1 Commerce à nuisance faible								
C2 Commerce à nuisance modérée								
C3 Commerce à nuisance importante								
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1 Public et institutionnel								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes					•	•	•	•
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Isolée	•			•			•	
Jumelée		•			•			•
En rangée			•			•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	65 / -	75 / -	70 / -	65 / -	75 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES								
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .								

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-3 (suite 2/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

H HABITATION									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale	•							
H4	Multifamiliale		•	•	•	•			
H5	Habitation collective							•	
C COMMERCE									
C1	Commerce à nuisance faible						•	•	•
C2	Commerce à nuisance modérée								
C3	Commerce à nuisance importante								
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif								
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1	Public et institutionnel								
P3	Parcs et espaces verts								

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée			•			•	•		
Jumelée				•				•	
En rangée		•			•				•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)			20	10*	5*	20			
MARGES									
Avant (min.)		2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)		250	650	450	400	650	400	400	400
Largeur du terrain (min.)		7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15

NOTES

(1) : C2-9, C2-10
 (2) : C3-1, C3-2, C3-3
 (3) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.
 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-3 (suite 3/3)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
C COMMERCE								
C1	Commerce à nuisance faible							
C2	Commerce à nuisance modérée	●	●	●				
C3	Commerce à nuisance importante				●	●	●	
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif						●	
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1	Public et institutionnel						●	
P3	Parcs et espaces verts						●	
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis				(2)	(2)	(2)	(3)
	Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)				
	Usages mixtes	●	●	●	●	●	●	
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Isolée	●			●			
	Jumelée		●			●		
	En rangée			●			●	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES								
	Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	
	Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
	Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT								
	Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400	
	Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5	
	Profondeur du terrain (min.)							
RAPPORTS								
	C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65	
	Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15	
NOTES								
(1) : C2-9, C2-10 (2) : C3-1, C3-2, C3-3 (3) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.								

Divers	
P.I.I.A.	●
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

MIX2-CV-4 (1/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1	Unifamiliale	•	•	•			•	•	
H2	Bifamiliale						•	•	•
H3	Trifamiliale								•
H4	Multifamiliale								•
H5	Habitation collective								
C COMMERCE									
C1	Commerce à nuisance faible								
C2	Commerce à nuisance modérée								
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif								
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1	Public et institutionnel								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•				•			•
Jumelée			•				•		•
En rangée				•			•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)		6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)		2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)		350	250	195	350	250	195	350	250
Largeur du terrain (min.)		10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)		50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)		25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



MIX2-CV-4 (suite 2/3)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale	•								
H4 Multifamiliale		•	•	•	•				
H5 Habitation collective							•		
C COMMERCE									
C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
C2 Commerce à nuisance modérée									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	•
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée		•			•	•			
Jumelée			•				•		
En rangée	•			•					•
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20	10*	5*	30				
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	400
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	9,5
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	65
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	15
NOTES									
(1) : C2-9, C2-10									
(2) : R1-1									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-4 (suite 3/3)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

H	HABITATION					
H1	Unifamiliale					
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
C	COMMERCE					
C1	Commerce à nuisance faible					
C2	Commerce à nuisance modérée	•	•	•		
I	INDUSTRIE					
R	RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif			•		
Co	CONSERVATION					
A	AGRICULTURE					
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1	Public et institutionnel				•	
P3	Parcs et espaces verts				•	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis				(2)		
Usages spécifiquement exclus	(1)	(1)	(1)			
Usages mixtes	•	•	•			

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Isolée	•					
Jumelée		•				
En rangée			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3			
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500			
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
MARGES						
Avant (min.)	2	2	2			
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5			
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5			

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400			
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5			
Profondeur du terrain (min.)						

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	65	65	65			
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15			

NOTES

(1) : C2-9, C2-10
 (2) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-5 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•	•	•						
H2 Bifamiliale				•	•	•			
H3 Trifamiliale							•	•	
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1 Public et institutionnel									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes							•	•	
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée	•			•			•		
Jumelée		•			•			•	
En rangée			•			•			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	25
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .									

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-5 (suite 2/2)

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H HABITATION									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale	•							
H4	Multifamiliale		•	•	•	•			
H5	Habitation collective							•	
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif							•	
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
P1	Public et institutionnel								•
P3	Parcs et espaces verts								•

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis								(1)	
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Isolée			•					•	
Jumelée				•					
En rangée		•					•		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3			
En mètres (min. / max.)		- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Largeur (min.)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -			
Nombre de logement par bâtiment (max.)			20	10*	5*	30			
MARGES									
Avant (min.)		2	2	2	2	2			
Latérales (min. / totale min.)		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			
Arrière (min.)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5			

LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650				
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5				
Profondeur du terrain (min.)									

RAPPORTS

C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50				
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25				

NOTES

(1) : R1-1
 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



MIX2-CV-6 (1/2)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale							•	
H5 Habitation collective							•	
C COMMERCE								
C1 Commerce à nuisance faible								
C2 Commerce à nuisance modérée								
C3 Commerce à nuisance importante								
I INDUSTRIE								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								
Co CONSERVATION								
A AGRICULTURE								
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
P1 Public et institutionnel								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis								
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
NORMES								
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Isolée	•		•		•		•	
Jumelée		•		•		•		•
En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)								20
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2	2	2	2	2	2
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	350	350	650	
Largeur du terrain (min.)	10,5	8,5	11,5	9,5	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES								
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .								

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MIX2-CV-6 (suite 2/2)					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
C COMMERCE					
C1 Commerce à nuisance faible	●				
C2 Commerce à nuisance modérée		●			
C3 Commerce à nuisance importante			●		
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1 Récréatif extensif				●	
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1 Public et institutionnel				●	
P2 Utilité publique				●	
P3 Parcs et espaces verts				●	
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis		(1)	(2)	(3)	
Usages spécifiquement exclus					
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée	●	●	●		
Jumelée					
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500		
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)	2	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5		
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400		
Largeur du terrain (min.)	11,5	11,5	11,5		
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)	65	65	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15		
NOTES					
(1) : C2-7 (2) : C3-1 et C3-2 (3) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Divers	
P.I.I.A.	●
LPTAA	
Mouvement de terrain	●
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PI-CV-1				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
C COMMERCE				
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
R1 Récréatif extensif	•			
R2 Récréatif intensif		•		
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
P1 Public et institutionnel			•	
P2 Utilité publique			•	
P3 Parcs et espaces verts			•	
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus		(1)		
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée		•		
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)		1 / 3		
En mètres (min. / max.)		- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)		7,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		- / 1500		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)		2		
Latérales (min. / totale min.)		2		
Arrière (min.)		2		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)		400		
Largeur du terrain (min.)		11,5		
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)		65		
Espace naturel minimum (%) (min.)		15	15	
NOTES				
(1) : R2-1, R2-2, R2-3, R2-4, R2-5, R2-9, R2-10 et R2-11				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PI-CV-2					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H HABITATION					
C COMMERCE					
I INDUSTRIE					
R RÉCRÉATIF					
R1 Récréatif extensif		•			
R2 Récréatif intensif			•		
Co CONSERVATION					
A AGRICULTURE					
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
P1 Public et institutionnel				•	
P2 Utilité publique				•	
P3 Parcs et espaces verts				•	
USAGES SPÉCIFIQUES					
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus		(1)			
Usages mixtes					
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Isolée		•			
Jumelée					
En rangée					
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
En étages (min. / max.)			1 / 3		
En mètres (min. / max.)			- / 15		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Largeur (min.)			7,5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)			- / 1500		
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
MARGES					
Avant (min.)			2		
Latérales (min. / totale min.)			2		
Arrière (min.)			2		
LOTISSEMENT					
Superficie du terrain - m ² (min.)			400		
Largeur du terrain (min.)			11,5		
Profondeur du terrain (min.)					
RAPPORTS					
C.E.S. - % (max.)			65		
Espace naturel minimum (%) (min.)			15	15	
NOTES					
(1) : R2-1, R2-2, R2-3, R2-4, R2-5, R2-10 et R2-11					
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



PI-CV-3										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
P1	Public et institutionnel									
P2	Utilité publique									
P3	Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis									
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min. / totale min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										

Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PI-CV-4											
											CLASSES D'USAGES AUTORISÉES
H HABITATION											
C COMMERCE											
I INDUSTRIE											
R RÉCRÉATIF											
R1	Récréatif extensif										•
R2	Récréatif intensif										
Co CONSERVATION											
A AGRICULTURE											
A1	Agriculture										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE											
											USAGES SPÉCIFIQUES
Usages spécifiquement permis (1)											
Usages spécifiquement exclus											
Usages mixtes											
											NORMES
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Isolée											
Jumelée											
En rangée											
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
En étages (min. / max.)											
En mètres (min. / max.)											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Largeur (min.)											
Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)											
Nombre de logement par bâtiment (max.)											
MARGES											
Avant (min.)											
Latérales (min. / totale min.)											
Arrière (min.)											
											LOTISSEMENT
Superficie du terrain - m ² (min.)											
Largeur du terrain (min.)											
Profondeur du terrain (min.)											
											RAPPORTS
C.E.S. - % (max.)											
Espace naturel minimum (%) (min.)											
											NOTES
(1) : R1-1											

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-1			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
A1 Agriculture	•		
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	1 / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18 500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-2			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
A1 Agriculture	•		
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5 / -	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-3	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
P2 Utilité publique	•
P3 Parcs et espaces verts	•
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-4	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-5	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-6	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-7			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	●		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
Co1 Conservation des milieux naturels	●		
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	●		
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-8			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H	HABITATION		
H1	Unifamiliale	●	
C	COMMERCE		
I	INDUSTRIE		
R	RÉCRÉATIF		
Co	CONSERVATION		
Co1	Conservation des milieux naturels	●	
A	AGRICULTURE		
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis		
	Usages spécifiquement exclus		
	Usages mixtes		
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Isolée	●	
	Jumelée		
	En rangée		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	En étages (min. / max.)	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Largeur (min.)	6.5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		
MARGES			
	Avant (min.)	4,5	4,5
	Latérales (min.)	4,5	4,5
	Arrière (min.)	4,5	4,5
LOTISSEMENT			
	Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500
	Largeur du terrain (min.)	45	45
	Profondeur du terrain (min.)	60	60
RAPPORTS			
	C.E.S. - % (max.)		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-9	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-10	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
P2 Utilité publique	•
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	
En mètres (min. / max.)	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min.)	
Arrière (min.)	
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	
Largeur du terrain (min.)	
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-11	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	●
C COMMERCE	
C6 Établissement à compatibilité restreinte	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	●
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-12	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-13	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-14	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-15	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-16	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-17	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-18	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-19										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
P2	Utilité publique									•
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis									
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-20	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-21	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-22	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-23	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-24	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-25										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
	C COMMERCE									
	I INDUSTRIE									
	R RÉCRÉATIF									
	Co CONSERVATION									
	A AGRICULTURE									
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
	P2	Utilité publique								•
	USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus										
Usages mixtes										
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Isolée										
Jumelée										
En rangée										
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
En étages (min. / max.)										
En mètres (min. / max.)										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Largeur (min.)										
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)										
Nombre de logement par bâtiment (max.)										
MARGES										
Avant (min.)										
Latérales (min.)										
Arrière (min.)										
LOTISSEMENT										
Superficie du terrain - m ² (min.)										
Largeur du terrain (min.)										
Profondeur du terrain (min.)										
RAPPORTS										
C.E.S. - % (max.)										
Espace naturel minimum (%) (min.)										
NOTES										
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-26	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	●
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	●
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-27	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-28			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
C1 Commerce à nuisance faible	•		
C2 Commerce à nuisance modérée	•		
C3 Commerce à nuisance importante	•		
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 300	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-29	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-30	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	1
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-31	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-32			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1	Unifamiliale	•	
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
P2	Utilité publique	•	
USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis		
	Usages spécifiquement exclus		
	Usages mixtes		
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Isolée	•	
	Jumelée		
	En rangée		
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	En étages (min. / max.)	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Largeur (min.)	6.5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		
MARGES			
	Avant (min.)	4,5	
	Latérales (min.)	4,5	
	Arrière (min.)	4,5	
LOTISSEMENT			
	Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	
	Largeur du terrain (min.)	45	
	Profondeur du terrain (min.)	60	
RAPPORTS			
	C.E.S. - % (max.)		
	Espace naturel minimum (%) (min.)		
NOTES			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-33									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
C									
COMMERCE									
I									
INDUSTRIE									
R									
RÉCRÉATIF									
Co									
CONSERVATION									
A									
AGRICULTURE									
P									
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée	•							
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)		1 / 3						
	En mètres (min. / max.)		- / 12						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)		6.5						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -						
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)		4,5						
	Latérales (min.)		4,5						
	Arrière (min.)		4,5						
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)		18500						
	Largeur du terrain (min.)		45						
	Profondeur du terrain (min.)		60						
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-34	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-35	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-36	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-37	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-38	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-39	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-40	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-46	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-41	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-42	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-43			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	●		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	●		
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5		
Latérales (min.)	4,5		
Arrière (min.)	4,5		
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500		
Largeur du terrain (min.)	45		
Profondeur du terrain (min.)	60		
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-44	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-45	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-47	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-48	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	RUR-49			
	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
	H HABITATION			
	H1 Unifamiliale	•		
	C COMMERCE			
	I INDUSTRIE			
	R RÉCRÉATIF			
	Co CONSERVATION			
	A AGRICULTURE			
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
	USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis			
	Usages spécifiquement exclus			
	Usages mixtes			
	NORMES			
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Isolée	•		
	Jumelée			
	En rangée			
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	En étages (min. / max.)		1 / 3	
En mètres (min. / max.)		- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)		6.5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)		4,5		
Latérales (min.)		4,5		
Arrière (min.)		4,5		
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)		18500		
Largeur du terrain (min.)		45		
Profondeur du terrain (min.)		60		
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES				

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-50	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-51	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-52			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•		
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 12		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5		
Latérales (min.)	4,5		
Arrière (min.)	4,5		
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500		
Largeur du terrain (min.)	45		
Profondeur du terrain (min.)	60		
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-53	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-54	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-55	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-56	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-57	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	●
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	●
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-58	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-59	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliare	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-60	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-61	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-62	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-63	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-64	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-65	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-66	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-67	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-68	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-69	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-70	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-72	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-73	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-74	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-75			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	•		
C COMMERCE			
C1 Commerce à nuisance faible	•		
C2 Commerce à nuisance modérée	•		
C3 Commerce à nuisance importante	•		
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	•	•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 300	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-76	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
P1 Public et institutionnel	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-77	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-78	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-79	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-80	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-81	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-82	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-83			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H	HABITATION		
H1	Unifamiliale	•	
C COMMERCE			
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée		•	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)		1 / 3	
En mètres (min. / max.)		- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)		6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		75 / -	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)		4,5	
Latérales (min.)		4,5	
Arrière (min.)		4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)		18500	
Largeur du terrain (min.)		45	
Profondeur du terrain (min.)		60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-84	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-85	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-86	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-87				
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES				
H HABITATION				
H1 Unifamiliale	●			
C COMMERCE				
C1 Commerce à nuisance faible		●		
C2 Commerce à nuisance modérée		●		
C3 Commerce à nuisance importante		●		
I INDUSTRIE				
R RÉCRÉATIF				
Co CONSERVATION				
A AGRICULTURE				
A1 Agriculture			●	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES				
Usages spécifiquement permis		(1)		
Usages spécifiquement exclus			(2)	
Usages mixtes				
NORMES				
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Isolée	●	●	●	
Jumelée				
En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	4,5	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	60	
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)				
Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES				
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8				
(2) : A1-10. L'élevage d'animaux est limité aux centres équestres, chenils et autres activités similaires reliées au domaine animalier.				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	●

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-88	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-89	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-90	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	●
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	●
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	●
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-91	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-92	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6,5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-93	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-94	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-95	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-96			
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
H HABITATION			
H1 Unifamiliale	●		
C COMMERCE			
C1 Commerce à nuisance faible		●	
C2 Commerce à nuisance modérée		●	
C3 Commerce à nuisance importante		●	
I INDUSTRIE			
R RÉCRÉATIF			
R1 Récréatif extensif			●
Co CONSERVATION			
A AGRICULTURE			
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
USAGES SPÉCIFIQUES			
Usages spécifiquement permis		(1)	
Usages spécifiquement exclus			
Usages mixtes			
NORMES			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Isolée	●	●	
Jumelée			
En rangée			
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 12	- / 12	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Largeur (min.)	6.5	6.5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	- / 1 400	
Nombre de logement par bâtiment (max.)			
MARGES			
Avant (min.)	4,5	4,5	
Latérales (min.)	4,5	4,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	
LOTISSEMENT			
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500	18500	
Largeur du terrain (min.)	45	45	
Profondeur du terrain (min.)	60	60	
RAPPORTS			
C.E.S. - % (max.)			
Espace naturel minimum (%) (min.)			
NOTES			
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8			

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-97										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
R1	Récréatif extensif									
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUES										
Usages spécifiquement permis										
Usages spécifiquement exclus										
Usages mixtes										
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Isolée										
Jumelée										
En rangée										
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
En étages (min. / max.)										
En mètres (min. / max.)										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Largeur (min.)										
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)										
Nombre de logement par bâtiment (max.)										
MARGES										
Avant (min.)										
Latérales (min.)										
Arrière (min.)										
LOTISSEMENT										
Superficie du terrain - m ² (min.)										
Largeur du terrain (min.)										
Profondeur du terrain (min.)										
RAPPORTS										
C.E.S. - % (max.)										
Espace naturel minimum (%) (min.)										
NOTES										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-98									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif								
Co CONSERVATION									
A AGRICULTURE									
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis						(1)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-99									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
C COMMERCE									
I INDUSTRIE									
R RÉCRÉATIF	R1	Récréatif extensif							
Co CONSERVATION									
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(1)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
	Largeur (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
	Avant (min.)								
	Latérales (min.)								
	Arrière (min.)								
LOTISSEMENT									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS									
	C.E.S. - % (max.)								
	Espace naturel minimum (%) (min.)								
NOTES									
	(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8								

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-100										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
R1	Récréatif extensif									
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis	(1)								
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-101					
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES					
H	HABITATION				
C	COMMERCE				
I	INDUSTRIE				
R	RÉCRÉATIF				
R1	Récréatif extensif	●			
Co	CONSERVATION				
A	AGRICULTURE				
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
USAGES SPÉCIFIQUES					
	Usages spécifiquement permis	(1)			
	Usages spécifiquement exclus				
	Usages mixtes				
NORMES					
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Isolée				
	Jumelée				
	En rangée				
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	En étages (min. / max.)				
	En mètres (min. / max.)				
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
	Largeur (min.)				
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)				
	Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES					
	Avant (min.)				
	Latérales (min.)				
	Arrière (min.)				
LOTISSEMENT					
	Superficie du terrain - m ² (min.)				
	Largeur du terrain (min.)				
	Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS					
	C.E.S. - % (max.)				
	Espace naturel minimum (%) (min.)				
NOTES					
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8					

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-102										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION									
C COMMERCE										
I INDUSTRIE										
R RÉCRÉATIF										
R1	Récréatif extensif									
Co CONSERVATION										
A AGRICULTURE										
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis		(1)							
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	En étages (min. / max.)									
	En mètres (min. / max.)									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
	Largeur (min.)									
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
MARGES										
	Avant (min.)									
	Latérales (min.)									
	Arrière (min.)									
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)									
	Largeur du terrain (min.)									
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)									
	Espace naturel minimum (%) (min.)									
NOTES										
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8										

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-103	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



RUR-104	
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES	
H HABITATION	
H1 Unifamiliale	•
C COMMERCE	
I INDUSTRIE	
R RÉCRÉATIF	
Co CONSERVATION	
A AGRICULTURE	
P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
USAGES SPÉCIFIQUES	
Usages spécifiquement permis	
Usages spécifiquement exclus	
Usages mixtes	
NORMES	
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Isolée	•
Jumelée	
En rangée	
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
En étages (min. / max.)	1 / 3
En mètres (min. / max.)	- / 12
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	6.5
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	4,5
Latérales (min.)	4,5
Arrière (min.)	4,5
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	18500
Largeur du terrain (min.)	45
Profondeur du terrain (min.)	60
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RUR-105							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H	HABITATION						
C	COMMERCE						
I	INDUSTRIE						
R	RÉCRÉATIF						
Co	CONSERVATION						
A	AGRICULTURE						
P	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
P2	Utilité publique						•
USAGES SPÉCIFIQUES							
	Usages spécifiquement permis						(1)
	Usages spécifiquement exclus						
	Usages mixtes						
NORMES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	Isolée						
	Jumelée						
	En rangée						
HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	En étages (min. / max.)						
	En mètres (min. / max.)						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	Largeur (min.)						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)						
	Nombre de logement par bâtiment (max.)						
MARGES							
	Avant (min.)						
	Latérales (min.)						
	Arrière (min.)						
LOTISSEMENT							
	Superficie du terrain - m ² (min.)						
	Largeur du terrain (min.)						
	Profondeur du terrain (min.)						
RAPPORTS							
	C.E.S. - % (max.)						
	Espace naturel minimum (%) (min.)						
NOTES							
(1) : C1-1, C1-4, C2-9 et C3-8							

Divers	
P.I.I.A.	
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA